



Extrait du registre
des délibérations de la **Commune de Foncquevillers**
séance du 17/09/2024

Date de la convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 10
Présents : 09
Votants : 10
Procuration : 01

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

Absnet excusé : M. GONS Gaylord qui a donné procuration à M. SOYEZ Guillaume.

Secrétaire de séance : Mme PRUVOST Florence

Réf : 20240917_14

Vote A la majorité
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 1

Objet de la délibération : - Avis Plan de Mobilité Simplifié (PMS) -

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'intercommunalité du Sud-Artois est devenue autorité organisatrice de mobilité locale à la suite de la prise de compétence mobilité.

Avec cette prise de compétence, Monsieur le Maire précise que l'intercommunalité du Sud-Artois a souhaité définir sa stratégie en matière de mobilité en élaborant un Plan de Mobilité Simplifié (PMS). Ce plan se veut être une vision prospective à un horizon 10-15 ans des problématiques liées à la mobilité et des actions à mettre en oeuvre pour y répondre.

Monsieur le Maire détaille le programme d'actions du plan de mobilité qui s'articule autour de cinq axes stratégiques, déclinés dans quatorze actions opérationnelles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêt projet du Plan de Mobilité Simplifié qui a fait l'objet d'un délibéré du conseil communautaire le 9 juillet 2024 (délibération n°2024-102) est soumis à une phase de consultation des personnes publiques associées et à une phase de concertation de la population conformément aux articles L. 1214-36-1 et R. 1214-12 du code des transports.

C'est donc à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis motivé sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de 9 voix POUR - 0 voix CONTRE - 1 ABSTENTION :

- d'émettre un avis favorable sur le plan de mobilité simplifié de l'intercommunalité du Sud-Artois ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Fait en marie, le 17/09/2024
Le Maire,
Christophe LAGNIEZ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
d'Arras
le : 17/09/2024

et publication ou
notification
du : 17/09/2024



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE FONCQUEVILLERS

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20240917_14
Objet :	- Avis Plan de Mobilité Simplifié (PMS) -
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7.6 - intérêt communautaire
Identifiant unique :	062-216203414-20240917-20240917_14-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 062-216203414-20240917-20240917_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20240930113113_951.pdf Nom métier : 99_DE-062-216203414-20240917-20240917_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2024 à 11h59min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2024 à 11h59min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2024 à 11h59min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2024 à 11h59min37s	Reçu par le MI le 2024-09-30